



GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC CARIF OREF Provence Alpes Côte d'Azur

22 rue Sainte Barbe

13002 Marseille

Ayant la forme juridique d'un Groupement d'Intérêt Public soumis aux règles de comptabilité publique applicables aux établissements publics industriels et commerciaux dotés d'un agent comptable.

Ci-après dénommé GIP CARIF OREF Provence
Alpes Côte d'Azur

<i>Appel à projet n° 01/2026</i>

Objet :

Cadre : Animation d'un ou plusieurs modules de formation proposés par le GIP CARIF OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de son dispositif de professionnalisation 2026

Date limite de réception des offres

Le 07/09/2026

LE PRESENT DOCUMENT FAIT OFFICE DE DOSSIER DE CONSULTATION

SOMMAIRE

<u>1ERE PARTIE : DOSSIER DE CONSULTATION</u>	<u>3</u>
ARTICLE 1- OBJET DU MARCHE ET FORME DE LA CONSULTATION	<u>3</u>
ARTICLE 2 - CONTENU ET PRESENTATION DES OFFRES	<u>4</u>
ARTICLE 3 – FACTURATION ET DELAI DE PAIEMENT	<u>4</u>
3.1 FACTURATION	<u>4</u>
3.2 DELAI DE PAIEMENT	<u>5</u>
ARTICLE 4 – CRITERE DE SELECTION	<u>6</u>
4.1 SELECTION DES CANDIDATURES	<u>6</u>
4.2 SELECTION DES OFFRES	<u>6</u>
ARTICLE 5 - ATTRIBUTION	<u>8</u>
ARTICLE 6 - CONDITIONS D’ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	<u>9</u>
ARTICLE 7 –ANNULATION ET RESILIATION	<u>10</u>
7.1 ANNULATION	<u>10</u>
7.2 RESILIATION	<u>10</u>
ARTICLE 8 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	<u>10</u>
<u>2EME PARTIE : LES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES</u>	<u>11</u>
ARTICLE 1 - DUREE DU MARCHE	<u>11</u>
ARTICLE 2 - LIEU D’EXECUTION	<u>11</u>
ARTICLE 3 - NATURE ET FORME DES PRIX	<u>11</u>
3.1 CONTENU DES PRIX	<u>11</u>
3.2 PRIX DE REGLEMENT – VARIATIONS	<u>11</u>
3.3 VARIATIONS ET OPTIONS	<u>11</u>
<u>3EME PARTIE : CLAUSES TECHNIQUES</u>	<u>12</u>
ARTICLE 1 – PRESENTATION DU GIP CARIF OREF Provence-Alpes-Côte d’Azur	<u>12</u>
1.1 LE CONTEXTE	<u>12</u>
1.2 LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF	<u>13</u>
1.3 LES PUBLICS CONCERNES	<u>13</u>
1.4 L’INGENIERIE DU DISPOSITIF	<u>14</u>
1.5 LES MODALITES DE MISES EN OEUVRE	<u>14</u>
ARTICLE 2 – CONDITIONS D’EXECUTION DES PRESTATIONS	<u>14</u>
2.1 – ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE	<u>14</u>
2.2 – ENGAGEMENT DU GIP CARIF OREF Provence-Alpes-Côte d’Azur	<u>16</u>
ARTICLE 3 : CALENDRIER DE REALISATION	<u>16</u>
ARTICLE 4 : LISTE DES LOTS REGROUPES PAR THEMATIQUE	<u>16</u>
ARTICLE 5 : DETAILS DES LOTS	<u>17</u>
<u>4EME PARTIE : ANNEXES</u>	<u>32</u>
ANNEXE 1 : SITUATION DU CANDIDAT	<u>32</u>
ANNEXE 2 : DOSSIER ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L’ORGANISME DE FORMATION	<u>33</u>
ANNEXE 3 : DOSSIER PEDAGOGIQUE	<u>34</u>
ANNEXE 4 : DISPOSITIONS QUALIIOPI	<u>38</u>

1ère Partie : Dossier de consultation

Article 1- Objet du marché et forme de la consultation

La consultation engagée sur la base de ce dossier a pour objet de sélectionner des candidats chargés :

- De l'animation d'un ou plusieurs modules de formation proposés par le GIP CARIF OREF PACA dans le cadre de son dispositif de professionnalisation 2026.

La proposition faite par les organismes pourra porter sur un ou plusieurs lots.

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée, conformément au Chapitre X, section B. Procédure adaptée – alinéa 28 du code des marchés publics (Décret n°2006-975 du 1er août 2006 – JO du 4 août 2006)

L'avis d'appel public à la concurrence a été effectué en date du 24/07/2026 sur le site internet du GIP CARIF OREF Provence-Alpes Côte d'Azur, section « Marchés Publics » et auprès du BOAMP.

En cas de candidature par un groupement, un imprimé DC1 devra être fourni (formulaire disponible sur le site :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

En cas d'appel à des sous-traitants un imprimé DC 4 devra être fourni ; le pouvoir adjudicateur pourra accepter ou non l'appel à sous-traitance (formulaire disponible sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Le GIP CARIF OREF Provence-Alpes Côte d'Azur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Article 2 - Contenu et présentation des offres

La proposition faite par l'organisme devra utiliser le modèle de réponse suivant :

- Le document « situation du candidat » dûment complété – annexe 1
- le dossier administratif identifiant l'organisme de formation porteur du projet - annexe 2
- Un exemplaire de fiche par action de formation proposée reprenant le prix de la prestation – annexe 3
- une copie du Bilan Pédagogique et Financier remis avant le 30/05/2024 aux services de la DREETS
- un avis de situation de SIREN
- un RIB

La réponse peut être complétée à l'aide d'annexes pédagogiques

Article 3 - Facturation et délai de paiement

3.1 Facturation

La facture portera, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- date et numéro de facturation
- nom et adresse du créancier
- numéro de SIRET et code APE
- numéro de déclaration d'activité
- IBAN et le code BIC du prestataire
- Nom du module de formation réalisé et le numéro de la convention de prestation
- Nombre d'heures et de jours de formation réalisés
- Taux et montant de la TVA
- Montant total TVA incluse.

Le CARIF OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur étant engagé pour la dématérialisation du traitement des factures, celles-ci doivent faire l'objet d'un dépôt sur le portail « Chorus Pro » :

<https://communaute.chorus-pro.finances.gouv.fr>

Le paiement se fera à l'issue de la prestation, votre facture devra comporter outre les mentions réglementaires, la ou les informations suivantes : **Le numéro de SIRET qui identifiera le CARIF en tant que destinataire de la facture : 130 004 831 00025**

3.2 Délai de paiement

Le paiement sera effectué suivant les règles de la comptabilité publique.

Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours à compter de la date de la réception de la facture mentionnée au paragraphe précédent.

La décision sera notifiée par courrier aux différents candidats.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Article 5 – Attribution

Avant l'attribution définitive du marché, le candidat doit prouver qu'il a satisfait ses obligations fiscales et sociales. Pour cela, il doit fournir les attestations prévues par la réglementation.

Pour respecter cette obligation, le titulaire pressenti doit fournir :

1. une **attestation de vigilance** délivrée en ligne sur le site de l'Urssaf ;
2. une **attestation fiscale** justifiant de la régularité de sa situation fiscale (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés) et qui peut être obtenue :
 - en ligne via le compte fiscal (espace abonné professionnel) pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) et assujetties à la TVA ;
 - auprès du service des impôts via le formulaire n°3666 pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, notamment les entrepreneurs individuels (artisan, micro-entrepreneur par exemple) ;
3. un certificat attestant de la régularité de sa situation au regard de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

Pour obtenir ces attestations :

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/>

Article 6 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

La remise des offres par les candidats se fait obligatoirement sous forme papier.
Les offres des candidats sont présentées sous enveloppe cachetée.

Sur cette enveloppe doit être indiqué :

Appel à projet n° 01 / 2026

**Appel à projet « Dispositif de professionnalisation des acteurs
de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'emploi
» du GIP CARIF OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur**

L'offre sera envoyée en double exemplaire à l'adresse suivante :

CARIF OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur
22 rue Sainte Barbe
13002 Marseille

et communiqués par mail à inscription@cariforef.fr

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au :

07/09/2026 à 17h00 au plus tard par mail,

la date de réception faisant foi

Les plis et envois numériques de l'offre délivrés après la date et l'heure précitée ainsi que remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus. Les propositions non retenues présentées par les candidats demeurent leur propriété intellectuelle. Le contenu de ces offres sera tenu pour confidentiel, ne sera ni divulgué, ni utilisé sauf accord du candidat.

Article 7 - Annulation et résiliation

7.1 Annulation

Néant

7.2 Résiliation

Si le titulaire se trouve empêché de réaliser les prestations qui lui ont été commandées, sans avertir et sans justification particulière, le pouvoir adjudicateur aura la possibilité de résilier le marché de plein droit, sans indemnité.

Par ailleurs, il sera fait application des dispositions de l'article 32 prévues au CCAG/FCS, dans le cas où le pouvoir adjudicateur estimerait que le titulaire ne remplit pas sa mission avec toute la compétence ou diligence nécessaires.

La constatation du manquement dans la qualité de la prestation fournie pourra entraîner la résiliation pour faute du titulaire.

Article 8 - Demande de renseignements

Pour toute information complémentaire concernant cet appel à propositions, vous pouvez vous adresser à :

GIP CARIF OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur

Anaïs HERAUD, Chargée d'études

aheraud@cariforef.fr

Alain DERON, Chargé d'information

aderon@cariforef.fr

2ème Partie : Les Clauses administratives particulières

Article 1 - Durée du marché

Le présent marché est conclu initialement pour une durée ferme de 3 mois à compter du 21 septembre 2026 au 31 décembre 2026.

Le pouvoir adjudicateur pourra, au terme du marché, décider de prolonger le délai en 2027.

Article 2 - Lieu d'exécution

La totalité des modules de formation se déroule à distance. Le GIP CARIF OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur a la possibilité de mettre à disposition des intervenants un outil de visioconférence permettant la réalisation de classes virtuelles. **En revanche, le candidat au marché doit justifier être en possession d'une solution d'émargement électronique.**

Article 3 - Nature et forme des prix

Les prix sont réputés établis aux conditions économiques du mois de signature de l'acte d'engagement par le titulaire. Ils sont réputés fermes et définitifs, non révisables et non actualisables.

3.1 - Contenu des prix

Les prix proposés englobent l'animation du (des) module(s) de formation ainsi que l'ensemble des frais afférents : webinaire de présentation, temps de préparation, hébergement, restauration, déplacement (...).

3.2 - Prix de règlement - variations

Les prix initiaux sont fermes et définitifs pendant toute la durée du marché. Ils sont facturés en euros hors taxes et toutes taxes comprises.

3.3 - Variations et options

Des variantes et options pourront être proposées.

3ème Partie : Clauses Techniques

Article 1 - Présentation du GIP CARIF OREF Provence Alpes Côte d'Azur

Le GIP CARIF OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur conçoit et met en œuvre un dispositif régional de professionnalisation à destination des professionnels de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'emploi. C'est l'une des missions entérinées par le Décret n° 2021-792 du 22 juin 2021 relatif aux CARIF OREF :

« l'animation et l'accompagnement au niveau régional de la professionnalisation des acteurs et opérateurs dans le domaine de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle, en assurant notamment la veille sur les outils d'innovations technologiques et pédagogiques en matière d'orientation et de formation professionnelles, ainsi que leur diffusion ».

1.1 Le contexte

Les métiers des différents acteurs de la formation continue ou par alternance, de l'orientation et de l'emploi, évoluent au rythme des réformes de la formation professionnelle, des changements de comportement des publics, de l'apparition des nouvelles technologies, ...

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 a opéré une nouvelle *réforme* de la *formation* professionnelle qui impacte en profondeur et de manière systémique le paysage de la formation et les pratiques pédagogiques : modification des instances de gouvernance, élargissement de la notion d'action de formation, incitation à l'innovation (...).

Les professionnels doivent donc renouveler et élargir sans cesse leurs compétences pour s'adapter et répondre à un contexte de plus en plus exigeant :

- fonctionnement en réseau et en partenariat sur un territoire,
- prise en compte accrue de la sécurisation des parcours professionnels : validation des acquis, formation...
- information et orientation plus efficaces et encore plus individualisées,
- émergence de nouvelles modalités de formation,
- publics parfois très difficiles
- mixité de l'offre de formation, démarche intégrative de la pédagogie de l'alternance et des modalités d'accueil et d'accompagnement en entreprise,
- évaluation des interventions dans le cadre des démarches qualité,
- évaluation de l'impact de la formation sur l'accès à l'emploi,
- recherche d'une meilleure maîtrise des coûts,

Autre fait notable : l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 du **Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences.**

Pour continuer à bénéficier de fonds publics ou mutualisés, les prestataires concourant au développement de compétences (organismes de formation, centre de bilan de compétences, CFA, accompagnateur VAE) ils devront détenir la certification Qualiopi qui les engage notamment à "s'inscrire dans leur environnement économique autour de la veille réglementaire et du suivi des évolutions des métiers et compétences, la co-construction dans les formations en situation de travail ou encore l'accompagnement de leurs stagiaires."

Cette évolution implique la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement pour aider ces acteurs à s'interroger sur les conditions d'exercice de leur activité et à accroître leur professionnalisme, afin d'obtenir :

- une meilleure adaptabilité des structures pour permettre un développement de l'individualisation des parcours d'orientation, d'insertion et de formation,
- une capacité accrue à travailler en réseau pour mieux sécuriser les parcours,
- une meilleure prise en compte du lien avec l'entreprise pour permettre une orientation plus efficace des parcours vers l'emploi.

1.2 Les objectifs du dispositif

Les objectifs généraux du dispositif de professionnalisation sont les suivants :

- Se conformer aux évolutions du cadre réglementaire
- Accompagner le développement de la professionnalité des acteurs
- Renforcer la qualification des professionnels
- Sensibiliser les professionnels à de nouvelles pratiques
- Mettre en œuvre des parcours de formation innovants intégrant diverses modalités pédagogiques (AFEST, FOAD, Blended learning)

1.3 Les publics concernés

- Les dirigeants, les personnels administratifs et les formateurs d'organismes publics ou privés de formation d'adultes
- Les dirigeants et les enseignants des CFA (Centre de Formation des Apprentis)
- Les professionnels de l'orientation et de l'accompagnement professionnel
- Les professionnels de l'insertion et de l'emploi
- Les responsables formation et les formateurs internes à l'entreprise

1.4 L'ingénierie du dispositif

Le GIP CARIF OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de :

- procéder à une analyse des besoins auprès des différents acteurs de terrain,
- réaliser un ou des cahiers des charges et appels à propositions à partir de ces analyses,
- mettre en œuvre intégralement le dispositif choisi et sa logistique.

1.5 Les modalités de mise en œuvre

Ce dispositif se décline selon différentes modalités :

- conférences thématiques
- Webinaires
- actions courtes de perfectionnement
- journée de démonstration d'outils d'orientation et d'outils pédagogiques
- offre de formation professionnalisante
- développement de ressources dématérialisées

Article 2 – Condition d'exécution des prestations

2.1 Engagement du prestataire

Le titulaire s'engage à réaliser la prestation correspondant au(x) lot(s) sur le(s)quel(s) il a été retenu.

Il tiendra à disposition toutes pièces et documents de nature à attester de la réalité et du bien-fondé des activités et dépenses de formation engagées à ce titre.

En particulier, le prestataire s'engage à transmettre au GIP CARIF OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- une fiche descriptive de l'action selon le modèle fourni par le GIP CARIF OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur après la notification du marché,
- le support de formation utilisé et le déroulé pédagogique détaillé par demi-journée
- les questionnaires de recueil des attentes ainsi que leur exploitation en amont du début de chaque action
- les feuilles d'émargement signées par demi-journées ou les relevés de connexion
- les fiches d'évaluation de la satisfaction remplies par les participants
- une évaluation des acquis de la formation pour chaque participant (QCM, quizz... remplis par les stagiaires)

Le GIP CARIF OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur en tant que maître d'œuvre des actions de professionnalisation, est déclaré organisme de formation auprès de la DREETS de la Région PACA. En tant que tel, il relève de l'obligation de certification Qualiopi, comme tous les organismes de formation faisant appel à des financements publics ou mutualisés. La certification Qualiopi lui a été délivrée en date du 4 novembre 2021 au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation puis renouvelée du 11/04/2024 au 11/03/2027.

Le GIP CARIF OREF Provence Alpes Côte d'Azur co-construit son programme de formation avec des prestataires qui répondent à cet appel à projets et qui sont ses sous-traitants, au sens du référentiel Qualiopi.

A ce titre, le GIP CARIF OREF Provence Alpes Côte d'Azur élabore, dans le cadre de cet appel à projets, une liste d'exigences applicables aux prestataires sous-traitants, découlant d'une analyse transversale du référentiel Qualiopi (cf. Annexe 4 « dispositions QUALIOPi »).

Dans ce cadre, il est demandé aux candidats de fournir l'ensemble des attestations des formations réalisées au cours de l'année n-1 et de se conformer aux procédures établies par le CARIF en transmettant :

- un compte-rendu d'exécution,
- la réalisation d'un bilan après l'animation de chaque formation.

Le prestataire s'engage par ailleurs à :

- ne pas divulguer toute information, données, document ou concept dont il pourra avoir connaissance lors de l'exécution de l'action de formation ;
- ne pas utiliser les informations recueillies sur les entreprises et les stagiaires à d'autres fins que la mission contenue dans la présente convention.

2.2 Engagement du GIP CARIF OREF Provence Alpes Côte d'Azur :

Le GIP CARIF OREF Provence Alpes Côte d'Azur s'engage :

- à mettre à disposition une classe virtuelle dans le cas où la formation est réalisée en modalité « à distance »
- à fournir les feuilles d'émargement, les fiches d'évaluation, la feuille du bilan des acquis des stagiaires
- à prévenir le prestataire au plus vite par rapport au démarrage de la formation en cas de désistement d'une ou plusieurs personnes prévues.

Article 3 - Calendrier de réalisation

Le calendrier des prestations est défini en concertation avec les candidats retenus. Ces derniers sont contactés par téléphone dans les 15 jours qui suivent la répartition des lots pour convenir des dates de réalisation de chaque session.

Le candidat doit avoir suffisamment de disponibilités pour proposer un calendrier prévisionnel adapté au nombre de jour total (toute session confondue) fixé dans le présent appel à proposition.

Article 4 - Liste des lots regroupés par thématique

Le présent appel à projets concerne les actions courtes de perfectionnement de 2026, mises en œuvre par le GIP CARIF OREF Provence Alpes Côte d'Azur. Il comporte 11 lots regroupés sous 4 axes :

- Réglementation et processus qualité
- Développement et stratégie
- Accompagnement des publics
- Innovations et pratiques pédagogiques

Ces actions de formation ont pour objectifs

- de permettre l'acquisition et le développement des compétences des professionnels dans les domaines de la gestion, du management, de l'organisation, de l'orientation, de la pédagogie,
- de favoriser les échanges entre professionnels.

Ces actions de courte durée (2 jours maximum) accueilleront entre 7 et 15 personnes par session (pour les modules à distance, le plafond est fixé à 12 stagiaires).

Article 5 - Détail des lots

Le présent marché prévoit la réalisation d'une session de chaque lot qui se tiendra sur la période du 21 septembre 2026 au 31 décembre 2026.

Des sessions supplémentaires pourront être programmées en fonction de la demande.

Thématique 1 : Réglementation et processus qualité

Lot 1 : Démarrer dans la formation, les fondamentaux

Lot 2 : IA & Qualité : comment optimiser les processus qualité en formation grâce à l'intelligence artificielle

Lot 3 : RNCP 2025-2026 : quelles nouvelles exigences pour les certificateurs et les organismes de formation ?

Thématique 2 : Développement et stratégie

Lot 4 : Développer une stratégie digitale pour promouvoir son organisme (Facebook, Tiktok, LinkedIn)

Lot 5 : Répondre un appel d'offre en s'appuyant sur les apports de l'IA tout en se démarquant

Lot 6 : Quel modèle économique et pédagogique pour les OF de demain ?

Thématique 3 : Accompagnement des publics

Lot 7 : Maîtriser les techniques d'entretien avancé et d'écoute active, l'entretien motivationnel

Thématique 4 : Innovations et pratiques pédagogiques

Lot 8 : Former à l'ère de l'intelligence artificielle : repenser posture et relation pédagogique

Lot 9 : Réussir son webinaire : l'apport des outils d'intelligence collective en formation (webinaire, focus groupe (...))

Lot 10 : Intégrer les apports des neurosciences à vos pratiques pédagogiques

Lot 11 : Se former au rôle de tuteur (axé maître de stage)

Thématique 1 : Réglementation et processus qualité

Lot 1 : Démarrer dans la formation, les fondamentaux

Objectifs de l'action

- Connaître les obligations légales et réglementaires (enregistrement, déclaration d'activité, certification Qualiopi, etc.)
- Réaliser les étapes administratives et formalités essentielles
- Mettre en place l'organisation interne et gestion administrative
- Élaborer l'offre de formation et le positionnement sur le marché
- Assurer le pilotage financier et aspects comptables spécifiques à un organisme de formation

Public concerné

Responsables de formation, responsables pédagogiques, coordinateurs de formation, formateurs

Durée proposée 1 jour, 1 session

Tarif maximum 900€ TTC/jour de prestation

Modalité pédagogique A distance

Lot 2 : IA & Qualité : comment optimiser les processus qualité en formation grâce à l'intelligence artificielle

Objectifs de l'action

Connaître les exigences qualité applicables à la formation (ex. : Qualiopi, ISO, référentiels internes).

Etre capable de cartographier les processus qualité pouvant être optimisés grâce à l'IA (collecte et traitement des données, suivi des indicateurs, analyses d'écart).

Utiliser des outils d'IA pour :

- Automatiser la veille réglementaire et documentaire.
- Analyser les questionnaires de satisfaction et retours apprenants.
- Produire des rapports et tableaux de bord dynamiques.

Acquérir des méthodes pour fiabiliser les données et éviter les biais

Public concerné

Référent Qualité, Responsables de formation, responsables pédagogiques, coordinateurs de formation, formateurs.

Durée proposée 1 jour, 1 session

Tarif maximum 900€ TTC/jour prestation

Modalité pédagogique A distance

Lot 3 : RNCP 2025-2026 : quelles nouvelles exigences pour les certificateurs et les organismes de formation ?

Objectifs de l'action

- Comprendre les évolutions réglementaires et les exigences de France compétences – intégrer les impacts du décret du 6 juin 2025 et de la doctrine 2026 (contrôle renforcé, recevabilité, habilitations)
- Acquérir des compétences pratiques pour la démarche de certification – maîtriser la rédaction des référentiels, la logique par blocs de compétences et les modalités d'évaluation
- Construire et sécuriser son dossier d'enregistrement ou de renouvellement – appuyer sa demande sur divers leviers d'impact (preuves d'insertion professionnelle, indicateurs, valeur d'usage)
- Favoriser l'alignement stratégique et financier de son offre – articuler les enjeux du RNCP avec Qualiopi, l'éligibilité au CPF et l'attractivité commerciale
- Renforcer ses capacités d'analyse et d'évitement des risques de refus – identifier les erreurs fréquentes et maîtriser les règles de recevabilité pour pérenniser son activité

Public concerné

Organismes de formation et CFA (dirigeants, responsables pédagogiques, ingénieurs de certification, responsables qualité Qualiopi), OPCO et acteurs de l'orientation et de la formation.

Durée proposée 1 jour, 1 session

Tarif maximum 900€ TTC/jour prestation

Modalité pédagogique A distance

Thématique 2 : Développement et stratégie

Lot 4 : Développer une stratégie digitale pour promouvoir son organisme (facebook, tik tok, linkedin)

Objectifs de l'action

- Bâtir une stratégie digitale pour promouvoir son offre de formation
- Animer des communautés virtuelles

Public concerné

Chargé de communication, responsable d'organisme, Community manager

Durée proposée 1 jour, 1 session

Tarif maximum 900€ TTC/jour de prestation

Modalité pédagogique A distance

Lot 5 : Répondre un appel d'offre en s'appuyant sur les apports de l'IA tout en se démarquant

Objectifs de l'action

- Connaître les fondamentaux de la lecture et de l'analyse d'un appel d'offres.
- Utiliser les outils et solutions d'IA disponibles pour l'analyse documentaire.
- Acquérir une méthodologie d'utilisation de l'IA pour identifier les exigences techniques, administratives et financières.
- Extraire et synthétiser les informations clés.
- Vérifier la conformité et détecter des points de vigilance grâce à l'IA.
- Connaître les limites, biais et précautions d'usage

Public concerné

Responsables de structures, chef de projet formation, responsable pédagogique

Durée proposée 1 jour, 1 session

Tarif maximum 900€ TTC/jour de prestation

Modalité pédagogique A distance

Lot 6 : Quel modèle économique et pédagogique pour les OF de demain ?

Objectifs de l'action

- Comprendre les évolutions du secteur de la formation – les nouveaux modèles économiques, réglementaires et pédagogiques

- Acquérir des compétences pratiques pour adapter son offre de formation aux exigences du marché de demain
- Construire une stratégie de transformation sur divers axes (ex : hybridation, financement, digitalisation, certification...)
- Favoriser l'innovation pédagogique et économique au sein de son organisme
- Renforcer les capacités de pilotage pour assurer la pérennité et la viabilité financière de son OF

Public concerné

Dirigeants, directeurs et responsables d'Organismes de Formation (OF)

Durée proposée 1 jour, 1 session

Tarif maximum 900€ TTC/jour de prestation

Modalité pédagogique A distance

Thématique 3 : Accompagnement des publics

Lot 7 : Maîtriser les techniques d'entretien avancé et d'écoute active, l'entretien motivationnel

Objectifs de l'action

- Comprendre les fondements de l'écoute active
- Maîtriser les techniques d'entretien avancées
- Perfectionner ses techniques d'entretien pour développer la motivation des bénéficiaires

Public concerné

Accompagnateur VAE, architecte de parcours, membre du jury ...

Durée proposée 1 jour, 1 session

Tarif maximum 900 € TTC/Jour de prestation

Modalité pédagogique A distance

Thématique 4 : Innovations et pratiques pédagogiques

Lot 8 : Former à l'ère de l'intelligence artificielle : repenser posture et relation pédagogique

Objectifs de l'action

- Maîtriser les enjeux et les transformations liés à l'IA dans la formation
- Connaître l'évolution des rôles et postures du formateur à l'ère numérique
- Savoir adapter la communication et les interactions pédagogiques avec les apprenants
- Être capable d'intégrer des outils d'IA pour enrichir la relation pédagogique sans la déshumaniser
- Savoir gérer les résistances et accompagnement au changement

Public concerné

Éducation nationale, Responsable de formation, formateurs

Durée proposée 1 jour, 1 session

Tarif maximum 900 € TTC/Jour de prestation

Modalité pédagogique A distance

Lot 9 : Réussir son webinaire : l'apport des outils d'intelligence collective en formation (webinaire, focus groupe (...))

Objectifs de l'action

- Savoir choisir la plateforme et maîtriser des fonctionnalités techniques (audio, vidéo, partage d'écran, sondages...).
- Être capable de structurer du contenu et préparer un déroulé pédagogique.
- Maîtriser des techniques d'animation à distance favorisant l'interactivité et l'engagement.
- Savoir gérer le rythme, le timing et les transitions.
- Être capable d'anticiper et de résoudre des problèmes techniques.
- Maîtriser les bonnes pratiques de communication avant, pendant et après le webinaire

Public concerné

Responsable de formation, formateurs

Durée proposée 1/2jour, 1 session

Tarif maximum 450 € TTC/jour de prestation

Modalité pédagogique A distance

Lot 10 : Intégrer les apports des neurosciences à vos pratiques pédagogiques

Objectifs de l'action

- Mieux comprendre le processus d'apprentissage
- Les piliers de l'apprentissage d'après les neurosciences
- Les différentes formes d'intelligences mobilisables
- Identifier différents profils d'apprentissage
- Les clefs issues des neurosciences pour être efficace

Public concerné

Responsable de formation, formateurs

Durée proposée 2 jours, 1 session

Tarif maximum 1000€ TTC/jour de prestation

Modalité pédagogique A distance

Lot 11 : Se former au rôle de tuteur (axé maître de stage)

Objectifs de l'action

- Comprendre les enjeux et les missions du tuteur – les spécificités du rôle de maître de stage et la posture d'accompagnement
- Acquérir des compétences pratiques pour accueillir, intégrer et suivre un stagiaire au quotidien
- Construire des outils d'accompagnement et d'évaluation sur divers supports (ex : livret d'accueil, grille d'évaluation, fiches de suivi...)
- Favoriser une dynamique d'apprentissage pertinente adaptée au niveau et aux objectifs du stagiaire
- Renforcer les capacités de posture professionnelle et de conduite d'entretiens de bilan d'étape et évaluation finale

Public concerné

Maîtres de stage, tuteurs d'entreprises

Durée proposée 1 jour, 1 session

Tarif maximum 900€ TTC/jour prestation

Modalité pédagogique A distance

4ème partie : Annexes

Annexe 1 : situation du candidat

Avis de publicité adapté

Je soussigné : _____

agissant en qualité de : _____

au nom et pour le compte de :

1. déclare (*barrer la mention inutile*) :

- ✓ être en situation de redressement judiciaire (dans cette hypothèse, joindre la copie du jugement).
- ✓ ne pas être en situation de redressement judiciaire

2. certifie sur l'honneur :

- ✓ ne pas tomber sous le coup d'une interdiction de concourir à des marchés publics ;
- ✓ satisfaire à l'ensemble des obligations en matière de déclaration et de paiement des impôts et des cotisations sociales, dues dans les conditions prévues à l'article 43 du code des marchés publics (certificats de l'article 46 à joindre, idéalement, au dossier de candidature) ;
- ✓ ne pas avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 8821-1, L 8231-1, L 8241-1 et L 8251-1 du code du travail ;
- ✓ que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement.
- ✓ satisfaire à l'ensemble des obligations relatives à l'emploi des travailleurs handicapés dans les conditions prévues à l'article 44-1 du Code des marchés publics, et spécifiquement visées aux articles L 5212-1, L 5212-2, L 5212-5 et L 5212-9 du Code du travail.

Fait à :

Le :

Cachet de l'entreprise

Annexe 2 : Dossier administratif de l'Organisme de Formation

Ce dossier est à établir par chaque organisme gestionnaire, **une fois** pour l'ensemble des actions proposées.

Organisme porteur du projet

Nom :

Sigle :
.....

Forme juridique :

Numéro de déclaration d'activité OF :

N° SIRET :

N° de Téléphone : **N° de Télécopie :**

Mail :

Adresse du siège social :

.....

Personne ayant qualité pour engager l'organisme : (Nom, Prénom, Fonction et mail)

.....

Référent pédagogique du projet : (Nom, Prénom, Fonction, téléphone et mail)

.....

Principaux domaines d'intervention et expérience en matière de formation

de formateurs : (préciser par type de public)

.....
.....
.....

Fait à :

Le

Nom - Prénom - Fonction du signataire :

Certifié exact

Annexe 3 : Dossier pédagogique

Ce dossier est à établir pour chaque action proposée

AXE : (à préciser)

Numéro de lot et titre de l'action : (à préciser)

1 - Objectifs de l'action

Objectifs généraux

(cf. fiche technique)

.....

Objectifs opérationnels

(à préciser en les déclinant en objectifs opérationnels)

.....

2 - Public concerné

Définition et description du public

(cf. fiche technique)

.....

Pré-requis nécessaire

(à préciser, indiquer également s'il est nécessaire d'avoir participé au préalable à d'autres modules de formation du dispositif consultable en ligne)

.....

3 - Conditions pédagogiques

Contenus

(préciser de manière détaillée les thèmes et sujets abordés au cours de l'action de formation)

.....

Méthode et organisation pédagogique

(préciser les modalités de la formation)

.....

Evaluation

Indiquer vos critères d'évaluation permettant d'établir l'atteinte ou non des objectifs, résultats qui serviront ensuite à établir l'attestation de fin de formation.

.....

4 - Structure pédagogique

Ressources humaines

(Préciser pour les intervenants susceptibles d'animer la session : Nom, qualification, nature du contrat de travail dans l'organisme, expérience professionnelle – joindre obligatoirement un CV)

.....

Partenariats éventuels

(à préciser)

.....

Durée proposée

(le nombre de jours proposé dans les fiches techniques doit être privilégié et argumenté si la proposition faite est différente. Le séquençement des journées est libre)

.....

Dates possibles

(Afin de mettre rapidement en œuvre cette action, merci de préciser des dates possibles si votre proposition était retenue)

.....

5 – Coût de la prestation

Coût de l'action par jour de formation HT (et TTC si nécessaire)

(à préciser si la structure est assujetti ou non à la TVA. Pour information, le CARIF OREF PACA n'est pas assujetti à la TVA et règle ses prestataires par mandat administratif à réception de facture. Les frais de préparation, de transport, d'hébergement ou autres doivent être inclus dans le prix journalier proposé)

.....

Coût Total de l'action HT (et TTC si nécessaire)

(à préciser)

.....

Annexe 4 : Dispositions Qualiopi

Dans le tableau ci-dessous, le prestataire désigne le CARIF OREF PACA ; le sous-traitant désigne le candidat retenu via le présent marché pour réaliser la prestation.

Indicateurs/niveau attendu	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation
1) Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accès sur l'intégralité des items mentionnés) datée et actualisée.	Le sous-traitant renseigne l'annexe 3 de l'appel à propositions (prérequis, objectifs opérationnels, durée, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation...), En complément, il fournit au CARIF OREF les fiches programme correspondant au(x) lot(s) sur le(s)quel(s) il a été retenu.
4) Le prestataire analyse le besoin du bénéficiaire en lien avec l'entreprise et/ ou le financeur concerné(s). Démontrer comment le besoin du bénéficiaire est analysé en fonction de la finalité de la prestation	Le sous-traitant retenu participe à l'analyse des besoins recueillis et à l'adéquation de la formation. Pour cela, il dispose d'un outil de recensement des besoins transmis aux stagiaires dans les semaines qui précèdent l'action de formation ou à défaut, il utilise l'outil mis à disposition par le CARIF OREF PACA.
5) Le prestataire définit les objectifs opérationnels et évaluables de la prestation. Démontrer que les objectifs sont opérationnels et évaluables	Le sous-traitant décline les objectifs généraux fixés dans l'appel à propositions en objectifs opérationnels et évaluables (cf. annexe 3 de l'appel à propositions)

6) Le prestataire établit les contenus et les modalités de mise en œuvre de la prestation, adaptés aux objectifs définis et aux publics bénéficiaires. Démontrer que les contenus et modalités de mise en œuvre des prestations sont adaptés aux objectifs définis en fonction des bénéficiaires.	En fonction des objectifs opérationnels présentés et des publics visés, le sous-traitant décrit le déroulé pédagogique de son action : contenus, durée et séquençement, méthode pédagogique utilisée, outils, moyens postérieurs à la formation envisagés (cf. annexe 3 de l'appel à propositions). Le sous-traitant retenu actualise le déroulé pédagogique si besoin avant son intervention par rapport à sa réponse à l'appel à propositions. Il fournit au CARIF OREF PACA le déroulé pédagogique détaillé par demi-journée.
8) Le prestataire détermine les procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation. Démontrer la mise en œuvre des procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation adaptée aux publics et modalités de formations	Le programme de professionnalisation s'adresse à des professionnels régionaux qui s'auto-positionnent lors de leur inscription en ligne. Dans le cas de prérequis applicables à la formation proposée, le sous-traitant les précise dans sa réponse à appel à propositions (cf. annexe 3 de l'appel à propositions)
10) Le prestataire met en œuvre et adapte la prestation, l'accompagnement et le suivi aux publics bénéficiaires. La prestation est adaptée aux situations et profils des bénéficiaires : contenus (outils et méthodes), accompagnement, suivi (durées, emplois du temps, adaptation des rythmes).	Le sous-traitant analyse les retours sur le questionnaire de recueil des attentes et procède aux adaptations nécessaires. Il fournit au CARIF OREF PACA le retour des stagiaires sur ces questionnaires ainsi que l'exploitation qui en est faite.
11) Le prestataire évalue l'atteinte par les publics bénéficiaires des objectifs de la prestation. Démontrer qu'un processus d'évaluation existe, est formalisé et mis en œuvre. Il permet d'apprécier l'atteinte des objectifs.	Le sous-traitant fournit au CARIF OREF PACA l'ensemble des questionnaires d'évaluation des acquis remplis par les stagiaires. Le CARIF OREF PACA se basera sur les résultats à ces questionnaires pour rédiger les attestations de fin de formation.

12) Le prestataire décrit et met en oeuvre les mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours. Démontrer que des mesures formalisées existent et sont mises en oeuvre.	Le sous-traitant se conforme à la procédure de gestion des absences et des abandons qui lui sera communiquée par le CARIF OREF. Il contribue à la rédaction du plan de progrès avec les actions décidées d'une stratégie de prévention.
17) Le prestataire met à disposition ou s'assure de la mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés et d'un environnement approprié (conditions, locaux, équipements, plateaux techniques ...). Démontrer que les locaux, les équipements, les moyens humains sont en adéquation avec la ou les prestation(s).	Concernant les formations "à distance", le sous-traitant informe le CARIF OREF des équipements dont il dispose. Dans le cas où il ne dispose pas d'un outil de visioconférence, il s'engage à prévenir le CARIF OREF dans un délai suffisant (environ 15 jours) afin que celui-ci mette ses solutions techniques à disposition. Le lien de connexion sera transmis aux stagiaires dans les 48 heures qui précèdent le 1^{er} jour de formation (l'adresse inscription@cariforef.fr sera intégrée à la liste des destinataires).
19) Le prestataire met à disposition du bénéficiaire des ressources pédagogiques et permet à celui-ci de se les approprier. Démontrer que les ressources pédagogiques existent, sont actualisées et disponibles et démontrer que des dispositions sont mises en place afin de permettre aux bénéficiaires de se les approprier.	Le sous-traitant retenu fournit au Carif Oref PACA un kit des supports pédagogiques utilisés durant la formation. Il précise les ressources pédagogiques utilisées, les modalités d'accès aux ressources et les notices d'utilisation des ressources.
21) Le prestataire détermine, mobilise et évalue les compétences des différents intervenants internes et/ ou externes, adaptées aux prestations. Démontrer que les compétences requises pour réaliser les prestations ont été définies en amont et sont adaptées aux prestations. La maîtrise de ces compétences fait par ailleurs l'objet d'une évaluation par le prestataire.	Le sous-traitant met à disposition les ressources humaines qualifiées et expérimentées au regard de l'action proposée et ne peut changer d'intervenant sans accord du Carif Oref. Il joint impérativement un Curriculum Vitae du ou des formateurs intervenant sur la ou les actions concernées. (cf. annexes 4)

25) Le prestataire réalise une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques permettant une évolution de ses prestations et en exploite les enseignements. Démontrer la mise en place d'une veille sur les thèmes de l'indicateur et son impact éventuel sur les prestations.	Le sous-traitant retenu précise les outils utilisés pour maintenir sa veille sur les méthodes pédagogiques et donne quelques exemples d'utilisation au Carif Oref.
26) Le prestataire mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/ former ou orienter les publics en situation de handicap. Démontrer la mise en place d'un réseau de partenaires/experts/acteurs du champ du handicap, mobilisable par les personnels et dans le cas d'accueil de personnes en situation de handicap, préciser les mesures spécifiques mises en oeuvre.	Le sous-traitant met en évidence les adaptations pédagogiques qu'il est susceptible de mettre en oeuvre (cf. annexe 3 de l'appel à propositions). A minima, si besoin, le sous-traitant retenu accepte d'envisager d'intégrer sur proposition du Carif Oref, les adaptations pédagogiques de la formation liées à la situation de handicap de stagiaires.
27) Lorsque le prestataire fait appel à la sous-traitance ou au portage salarial, il s'assure du respect de la conformité au présent référentiel. Démontrer les dispositions mises en place pour vérifier le respect de la conformité au présent référentiel par le sous-traitant ou le salarié porté.	Le sous-traitant répond aux exigences qui lui sont applicables depuis sa réponse à l'appel à propositions et tout au long de sa prestation. Il fait le point avec le Carif Oref pour envisager les évolutions qui seraient nécessaires. S'il est lui-même dans la situation où il sous traite l'animation de la formation, il s'assure que son sous-traitant respecte les exigences de cet appel à proposition notamment en matière de transmission des supports/déroulés pédagogiques, résultats de l'évaluation de fin de formation, bilan d'action (...). Il s'engage à ce que le CARIF OREF soit en copie des mails transmis aux stagiaires.
30) Le prestataire recueille les appréciations des parties prenantes : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et entreprises concernées. Démontrer la mise en place d'un système de collecte des appréciations à une fréquence pertinente, incluant des dispositifs de relance et permettant une libre expression.	Concernant les questionnaires de satisfaction, seuls ceux fournis par le Carif Oref sont utilisés auprès des participants et le sous-traitant retenu donne le lien fourni par le Carif-Oref pour qu'ils soient remplis à la fin de la prestation, dans le temps de la formation.

31) Le prestataire met en oeuvre des modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes, des réclamations exprimées par ces dernières, des aléas survenus en cours de prestation. Démontrer la mise en place de modalités de traitement des aléas, difficultés et réclamations.	Le sous-traitant retenu fait vivre, promeut la démarche d'amélioration continue du Carif Oref auprès des stagiaires et le cas échéant faire remonter lui-même les aléas, difficultés rencontrés.
32) Le prestataire met en oeuvre des mesures d'amélioration à partir de l'analyse des appréciations et des réclamations. Démontrer la mise en place d'une démarche d'amélioration continue.	Le sous-traitant retenu prend en compte les propositions d'amélioration établies avec le Carif Oref. En cas de réclamation, le sous-traitant s'engage à rédiger une fiche d'amélioration comportant : la réclamation et la piste d'amélioration proposée.